

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

POUR LA MOBILISATION DE L'HABITAT EXISTANT EN RÉPONSE À LA CRISE DU
LOGEMENT - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

N° 90

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Causse

à l'amendement n° 22 de M. Jolivet

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--